

Organisation

ENSEIGNEMENT ET CONTENU

L'emploi du temps scolaire est aménagé pour suivre un enseignement théâtral théorique et pratique en plus des horaires réglementaires de sa scolarité. Les trois heures d'enseignement sont regroupées sur une demi-journée.

Deux heures de pratique théâtrale et une heure de théorie où alternent les exercices de voix, d'improvisation, de confiance, de diction et les répétitions du spectacle annuel. Cet enseignement est dispensé conjointement par un professeur du collège et un enseignant artistique du département théâtre du Conservatoire.

L'enseignement se pratique au collège et au Conservatoire. Le collège organise l'accompagnement des élèves sur le niveau 5^{ème} uniquement.

RÉPARTITION HORAIRE

Niveau scolaire	Pratique de jeu théâtral	Culture théâtrale	Total	École du * spectateur
5 ^{ème}	2h	1h	3h	3
4 ^{ème}	2h	1h	3h	3
3 ^{ème}	2h	1h	3h	3

* Nombre de sorties annuelles

ÉCOLE DU SPECTATEUR

Chaque classe assiste au moins à trois spectacles au cours de l'année : théâtre classique, contes, cirques, danse... Des visites culturelles de lieux de théâtre, la participation aux festivals locaux et à toutes sortes d'événements sont au programme. Certains de ces événements peuvent avoir lieu le soir, chaque sortie est encadrée par les professeurs.

La participation à ces sorties sont obligatoires et font partie du processus d'apprentissage. En cas d'absence, celle-ci doit être excusée et justifiée.

Informations

Pour faciliter l'accès à la pratique théâtrale, un partenariat entre le collège Saint-Exupéry et le Conservatoire Gautier-d'Épinal a été mis en place au travers des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T.). Ce cursus permet de renforcer les capacités d'expression, la sensibilité artistique et renforcer sa confiance en soi lors de la prise de parole devant un groupe. L'objectif est de favoriser une pratique amateur éclairée. L'option théâtre peut être poursuivie au lycée et choisie pour le bac. Au collège, l'élève peut décider de présenter son parcours à l'oral du Diplôme National du Brevet.

Le cursus se poursuit de la cinquième à la troisième au collège Saint-Exupéry d'Épinal, sous certaines conditions.

Tout au long de la 6^{ème}, une sensibilisation à l'univers du théâtre est prévue afin d'évaluer la motivation et la capacité de l'élève à trouver sa place au sein du groupe et son niveau de concentration. Aucun prérequis ni pratique préalable n'est demandé. Seule la motivation de l'élève est importante.

L'entrée en C.H.A.T. implique un fort engagement sur toute la durée de la scolarité. En cas d'absence avérée de travail, de comportement indiscipliné, les équipes de direction et pédagogiques statueront sur la poursuite de l'élève dans ce cursus.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

**Conservatoire à Rayonnement Départemental
Gautier-d'Épinal**

scolarite.crd@agglo-epinal.fr
03.29.35.55.37

Collège Saint-Exupéry

ce.0880149@ac-nancy-metz.fr
03.29.81.21.41

Classe à Horaires

C.H.A.T.

2023

2024

Collège Saint Exupéry
14 Rue Charles Perrault,
88000 Épinal

Aménagés Théâtre



Candidature

à retourner au professeur principal du collège
Saint-Exupéry
14 Rue Charles Perrault, 88000 Épinal

DATE LIMITE DE RETOUR : 3 AVRIL 2023

Nom de l'enfant

Prénom

Fille Garçon

Date de naissance / /

Adresse

N° de téléphone

Mail

Classe

Date et Signature

Admission

Une commission se tiendra avec la principale du collège qui recueille à cette fin les avis des professeurs du collège intervenant dans ces classes, la directrice du Conservatoire assisté d'un professeur ou d'un artiste enseignant.

Ces avis s'appuient sur l'investissement de l'élève durant la semaine de sensibilisation, et plus généralement de l'année de 6^{ème}.

L'entrée en C.H.A.T. collège est prononcée après étude des dossiers par la commission.

CALENDRIER

Début mai Commission d'admission des élèves

Fin mai Communication des résultats

Conservatoire à Rayonnement Départemental
Gautier-d'Épinal
Collège Saint-Exupéry



Inscription

En cas d'admission au parcours, les familles devront remplir et rendre un dossier d'inscription au Conservatoire avant le 30 septembre 2023.

